

UN VILLAGE SOULETIN ET SON ECOLE AU XIX^e SIECLE : CHARRITTE-DE-BAS

Charritte-de-bas est situé aux confins de la Soule (Pays Basque), proche du village Béarnais de Lichos.

En 1833, Guizot, ministre de Louis-Philippe organise l'enseignement primaire par une loi qui oblige chaque commune à entretenir une école publique. Les deux communes de Charritte et de Lichos se réunissent alors pour le service de l'Instruction Primaire.

Pendant plus de cinquante ans le souci permanent du conseil municipal de Charritte sera la maison d'école et le traitement de l'instituteur. Dès 1837, le Conseil se trouve dans « l'urgente nécessité d'avoir une école communale et ne voyant d'autres ressources que de vendre un petit terrain pour faire face aux dépenses ». Ce projet comme beaucoup d'autres n'aura pas de suite. Pendant plus de vingt ans on ne parlera plus que des dépenses ordinaires de l'Instruction Primaire et du traitement de l'instituteur.



Le local de l'école est au-dessus du porche de l'église, il sert aussi de salle de mairie, « ce local il faut le reconnaître, est insuffisant pour les besoins des services auxquels il est destiné. Il nous est arrivé souvent, vous le savez Messieurs, d'avoir à faire sortir les élèves de la classe pour pouvoir tenir le conseil municipal » explique le Maire de l'époque. L'instituteur, lui, est logé dans un ferme de Charritte. La commune se plaint amèrement

« Quoiqu'une des plus pauvres du département, s'est déjà imposée d'assez forts sacrifices pour se donner un local d'école communale sans aucun secours du gouvernement... »

En 1858, le traitement de l'instituteur est de 400 francs par an, avec une indemnité de logement de 30 francs.

Pour acquitter cette dette la commune a une rétribution scolaire du percepteur de :136,20 francs

Le produit de l'imposition	47,76 francs
Demande de subvention	112,71 francs
Charritte fournira donc	296,67 francs
Lichos	133,33 francs
	430 francs

Cette année là il y a 21 garçons et 12 filles. Il s'agit d'une école mixte. La rétribution scolaire par enfant était de 50 centimes par mois; En 1860, elle passe à 60 centimes par mois pour les enfants de 6 à 9 ans et à 80 centimes par mois pour les enfants de 9 à 13 ans. La plupart des enfants abandonnait l'école à leur première communion.

Le conseil municipal achète des livres pour les enfants indigents pour un montant de 3 francs. Et en 1861, il donne le détail des élèves : Il y a 23 garçons payants et 11 gratuits ; il y a 7 filles payantes et 6 gratuites. Il y a donc 47 enfants à l'école de Charritte-Lichos.

Le conseil doit faire des travaux de première nécessité et acheter une estrade et une table avec banc attaché, il y en aura pour 80 francs mis sur le budget supplémentaire.

En 1862, le Ministre de l'Instruction Publique par arrêté demande l'achat d'une bibliothèque scolaire. La commune ne peut accepter la surcharge d'impôts qui augmenterait le malaise des habitants et se dispense de l'achat de la bibliothèque.

A partir de 1863 le problème de l'école devient dramatique. Le Ministre veut doter chaque village d'une Maison d'école dans les communes qui sont hors d'état de le faire elles-mêmes. C'est malheureusement le cas de Charritte qui supplie le préfet de faire figurer la commune sur son rapport. Du coup, plein d'optimisme, le conseil municipal fait établir un plan de l'école par un Maître d'oeuvre.

Le 11 avril 1863, nous avons la description du plan. Au rez de chaussée il y aura une salle où se tiendra l'école, un bucher et une salle de décharge. La salle d'école est partagée en deux par une cloison suffisamment élevée pour que toute communication entre les enfants des deux sexes soit impossible, et malgré cette cloison l'oeil du maître pourra facilement voir ce qui se passe dans la salle entière (instruction de l'Administration Supérieure). Il faudrait un préau, mais la commune ne peut pas le prévoir. Tout le premier étage est destiné au logement de l'instituteur.

Le devis est estimé à 6100 francs. Monsieur le Marquis de Charritte cède le terrain au prix de l'estimation et consent à réduire le montant de 100 francs pour que les dépenses ne dépassent pas 6000 francs.

Comment se procurer cette somme ?

Le conseil demande une subvention de 2000 francs au Préfet et prévoit d'emprunter 4000 francs au Crédit Foncier de France.

« Nos populations reconnaissantes se loueront à juste titre de l'appui protecteur de l'honorable Administration qui veille avec tant de sollicitude aux intérêts de notre département et plus tard nos enfants se rappelleront avec bonheur que leur éducation s'est faite et que celle de leurs enfants se fera dans une école construite sous les auspices du Souverain (Napoléon III) qui préside aux destinées de la France et qui a voué à son peuple une affection et un dévouement sincère ». Ces remerciements anticipés au Préfet, à l'Administration et au Souverain ne seront suivis d'aucun effet. Bien au contraire, le 10 juin 1863 l'Inspecteur Primaire se fâche et menace de fermer l'école insalubre et de la mettre à Lichos. Une mauvaise nouvelle ne venant jamais seule, le Sous-Préfet de Mauléon leur dit qu'ils ne peuvent emprunter 4000 francs qu'ils ne seront pas capables de rembourser et leur suggère de demander à Lichos de participer à la dépense.

On en est là quand, coup de semonce ! le 21 juillet 1864 la salle d'école est interdite en vertu d'un arrêté préfectoral !

La pauvre commune de Charritte n'a pas été entendue. Pire, elle est brutalement sanctionnée par cette Administration qu'elle appelait à son secours.

A partir d'Août 1864 la commune se trouve sans maison d'école et doit louer des appartements plus ou moins convenables pour l'instruction primaire.

Le conseil municipal ne s'avoue pas vaincu et dans le style de l'époque « sollicite auprès de son Excellence Monsieur le Ministre de l'Instruction Publique un plus fort secours pour faire face aux dépenses de la construction d'une Maison d'école. Sans quoi ils se voient forcés d'abandonner ce projet et de faire rebâtir l'ancienne salle d'école au-dessus du porche de l'église et qui a été interdite » le conseil municipal « supplie très humblement le Préfet des Basses Pyrénées de vouloir appuyer leur demande ». D'autre part, il réfléchit à une autre façon d'opérer : Faire une souscription dans la commune, entreprendre les travaux en régie, ce qui coûterait moins cher. Hélas, ils devront encore attendre 35 ans avant d'avoir une belle école offerte par la République.

En attendant, le conseil organise l'enseignement avec les moyens du bord . Le 28 juin 1866 des cours d'adultes sont mis en place avec l'instituteur qui reçoit 50 francs, mais lorsque le préfet leur demande par une circulaire de voter des fonds pour l'éclairage et le chauffage de l'école d'adultes, à l'unanimité le conseil refuse : « que l'éclairage et le chauffage soient faits par les élèves qui fréquentent l'école, à tour de rôle ».

Trois ans plus tard, la question d'une école dans le hameau est à l'ordre du jour. Il y a 149 habitants au bourg et 211 habitants dans le hameau qui est seulement à 1 kilomètre de distance. Donc la conclusion est qu'il n'y a pas lieu de créer une école dans le hameau. En revanche, on rémunère une femme chargée d'enseigner la couture aux jeunes filles : il s'agit de Madame Jeanne Louise Mallet, femme de l'instituteur, qui reçoit 60 francs pour cette fonction.

Le 28 juillet 1869, le conseil pose la question de la gratuité de l'enseignement ; ce qui est écarté en suivant. De même la fondation d'une caisse des écoles est repoussée toujours pour le même motif : la grande pauvreté de la commune.

Néanmoins, on apprend plus tard qu'ils ont reçu 25 francs pour acheter du mobilier scolaire :

- une carte de France Levasseur 25 frs
- Un globe terrestre 9 frs
- un tableau de système métrique par Linares 10 frs

Le vote du conseil est favorable à cet achat pour un montant de 44 francs. Charritte en paiera les 2/3 et Lichos 1/3.

Lichos et Charritte réunis ont en 1877: 519 habitants. Or, d'après une loi du 18 avril 1867 de Victor Duruy, toute commune ayant 500 habitants et plus doit être pourvue d'une école primaire de filles.

C'est donc le cas pour Charritte, et le conseil municipal déclare que le nombre d'enfants des deux communes réunies est très considérable étant donné que les inscriptions du mois de janvier 1877 sont de 79 élèves et qu'il est à présumer que ce chiffre sera bientôt dépassé. Un maître unique ne saurait suffire. Le 4 février 1877, le conseil délibère sur le fait de créer une école de filles dont le siège serait à Charritte et il sollicite la création d'un poste d'institutrice laïque.

Malheureusement, leur demande est rejetée par le préfet. Encore une désillusion pour Charritte, Le prétexte étant que la loi ne vise pas les communes réunies. Le maire ne s'avoue pas vaincu et suggère de renouveler la demande. C'est seulement le 10 octobre 1880 que l'on reparle de l'école de filles et que l'on loue la maison Etchecopar au milieu du bourg pour le prix de 120 francs par an et pour 3 ans. Lichos et Charritte auront donc leur école de filles.



Auparavant un autre progrès est à signaler : La gratuité de l'école.

« considérant qu'en établissant la gratuité absolue de l'école pour les enfants de la commune, on enlève aux parents et tuteurs tout prétexte pour priver les enfants des bienfaits de l'instruction primaire devenue de plus en plus indispensable » le conseil « est d'avis d'appliquer l'article 8 de la loi du 11 avril 1867 et d'établir la gratuité ». A cette occasion « le conseil municipal ayant voté la gratuité de l' instruction primaire pour 1880. Vous êtes invités en qualité de plus hauts imposés à assister sans faute à la réunion qui aura lieu dimanche prochain à la salle de la .mairie à l'issue de la messe pour le vote des centimes additionnels exigés à cet effet par la loi ».

Donc en 1880, Charritte et Lichos ont une école de filles et une école de garçons gratuites mais pas encore obligatoires, les lois de Jules Ferry vont arriver très vite.

.Le 11mai 1882 le conseil municipal crée la caisse des écoles gérée par une société de bénévoles qui se réunit 3 fois par an. Puis le 10 août il propose un terrain qui pourrait convenir entre le centre du bourg et l'église et qui appartient à Madame Barhen , ce terrain conviendrait très bien pour une école.

Il faudra attendre 15 ans,Le 16 Mai 1897, après bien des tergiversations, des refus de l'Administration, un conflit avec Lichos , pour que le choix de ce terrain soit accepté par le Ministre de l'Instruction Publique qui approuve les plans et les devis de l'architecte de Pau Claracq. Il accorde à la commune un secours de 19.100 frs pour payer la dépense s'élevant à 23.875 frs. Il faudra contracter un emprunt pour la somme restante de 4.775 frs à la Caisse des Retraites pour la Vieillesse qui prête au taux de 3,85%. Ce qui leur coûtera 269,77 frs par an pendant 30 ans.

On ne parle plus de maison d'école, mais de Groupe Scolaire car il est prévu 2 classes séparées par les logements des instituteurs, deux préaux et une belle cour. Ce que l'on peut voir encore à Charritte de nos jours.



Les travaux commenceront par le mur de clôture et ne seront achevés que le 27 décembre 1899 en retard sur la rentrée scolaire qui a lieu en octobre. Et sur le fronton du Groupe Scolaire on peut lire la date de 1897, date où, enfin, la décision prise par le conseil municipal a été acceptée par le Ministère de construire une école dans ce petit village Souletin.

Charritte aura attendu son école pendant 70 ans.

A la lecture des comptes-rendus des conseils municipaux on se rend compte combien une petite commune sans moyens a dû se battre pour son école et la conscience qu'avaient ces paysans de l'importance de l'éducation. Ecole mixte d'abord, puis école d'adulte l'hiver et enfin école de filles dans des salles de ferme, sans aucun confort. Mais peu à peu ils y sont arrivés malgré l'Administration, les lois conçues et votées à Paris qui les aidaient si peu et les laissaient se débrouiller avec leurs maigres ressources.

Michèle Etchegoyhen mars 2009